

REKOSS REVUE KORHOGOLAISE
DES SCIENCES SOCIALES

JUIN 2018

VOLUME 2 N°1

REVUE KORHOGOLAISE
DES SCIENCES SOCIALES

REKOSS



VOLUME 2 N°1

JUIN 2018



REKOSS
Revue Korhogolaise
des
Sciences Sociales



© REKOSS

Revue Korhogolaise des Sciences Sociales
Sciences Sociales et Humaines

Vol. 2 – N° 1 - 2018

Juin 2018

ISSN : 2629423-0

Dépôt légal : troisième trimestre 2018

Tous droits de traduction, de reproduction
et d'adaptation réservés pour tous les pays.

Adresse :

revuerekoss@gmail.com

Tél. : +225 07 98 89 94

Korhogo

Côte d'Ivoire

Editeur : Gcréa - Tél. : +225 05 74 39 36

Maquette et mise en pages : Gcréa Éditions

● ————— **DIRECTEUR DE PUBLICATION** ————— ●

Prof BAHA Bi Youzan Daniel,
Professeur Titulaire de Sociologie,
Université Félix Houphouët Boigny

● ————— **COMITE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL** ————— ●

Prof. Aka Adou, Université Félix Houphouët Boigny

Prof. Aka Bédia, Université Alassane Ouattara

Prof. Atta Koffi Lazare, Université Félix Houphouët Boigny

Prof. Azoh François Joseph,
École Normale Supérieure d'Abidjan

Prof. Ballo Zié, Université Félix Houphouët Boigny

Prof. Kouassi Yao Edmond, Université Alassane Ouattara

Prof. Dedi Séry Faustin, Université Félix Houphouët Boigny

Prof. Tsigbe Koffi Nutefé, Université de Lomé

Prof. Ibo Guehi Jonas, Université Nangui Abrogoua

Prof. Koffie Céline Yolande épouse Bikpo,
Université Félix Houphouët Boigny

Prof. Kouakou Auguste, Université Félix Houphouët Boigny

Prof. N'Goran Kouakou François,
Université Alassane Ouattara

Prof. Vanga Adja Ferdinand,
Université Peleforo Gon Coulibaly

Prof. Yoro Blé Marcel,
Université Félix Houphouët Boigny

Dr. Gakuba Théogène-Octave,
HETS, Genève / Suisse

Dr. Syna Ouattara,
Université de Göteborg / Suède

● ————— **COMITÉ DE REDACTION** ————— ●

Dr Goin Bi Zamblé Théodore, Rédacteur en chef,
Université Peleforo Gon Coulibaly

Dr Irigo Gbetè Jean Martin, Rédacteur en Chef Adjoint,
Université Peleforo Gon Coulibaly

Dr Amalaman Djedou Martin, Rédacteur en chef adjoint,
Université Peleforo Gon Coulibaly

Dr Kouadio Nanan Kouamé Félix, Rédacteur,
Université Peleforo Gon Coulibaly

Dr Zouhoula Bi Marie Richard Nicetas, Rédacteur,
Université Peleforo Gon Coulibaly

● ————— **COMITÉ DE LECTURE** ————— ●

Prof. Abroffi Joachim, Université Alassane Ouattara

Prof. Bamba Mamadou, Université Alassane Ouattara

Dr Dagou Denis Koneman,
Université Félix Houphouët Boigny

Prof. Dayoro Zoguéhi Arnaud Kevin,
Université Félix Houphouët Boigny

Prof. Latt Yedo, Université Félix Houphouët Boigny

Prof. Kouassi Siméon,
Université Félix Houphouët Boigny

Dr AKana D. Parfait, Conseil pour le développement de
la recherche en sciences Afrique (CODESRIA)

Dr Blé Késsé Adolphe,
Université Peleforo Gon Coulibaly

Dr Gbakré Andoh Jean-Marie,
Université Peleforo Gon Coulibaly

Dr Koffi Youboué Stéphane,
Université Peleforo Gon Coulibaly

● ————— **MARKETING ET DIFFUSION** ————— ●

Dr Adoh Bissé Blanche Danielle,
Université Peleforo Gon Coulibaly

Dr Akoue Claude,
Université Peleforo Gon Coulibaly

Dr N'Dri Kouamé Abou,
Université Peleforo Gon Coulibaly

Dr Tapé Sopie Pulchérie,
Université Peleforo Gon Coulibaly

SOMMAIRE

EDITORIAL	9
1. KPOTCHOU KOFFI, Alimentation, réseaux sociaux et peurs émergentes	13-39
2. ZARA DAO, Les mecanismes institutionnels de gestion des crises alimentaires au Burkina Faso : quelques etudes de cas (1990 a 2018).....	41-76
3. N'GUESSAN GNAGORAN KOUAKOU DANIEL, Représentations sociales des risques lies à l'usage des pesticides chez les maraichers en Cote d'Ivoire : une etude exploratoire.....	77-99
4. KOUTOU N'GUESSAN CLAUDE ET YE SATA, Implication des femmes dans l'activité piscicole en Côte d'Ivoire : Cas des districts d'Abidjan et des lagunes ».....	101-122
5. MARIUS K. VODOUNNON TOTIN., Les élus locaux face à la problématique de l'assainissement en milieu urbain à Porto-Novo.....	123-147

- 6. SILUÉ N' TCHABÉTIEN OUMAR,**
Développement de la ville d'Abidjan :
la chefferie traditionnelle Ébrié
a l'épreuve de l'idéologie
de la modernité).....149-200
- 7. BERTIN GUALBERT MBANI**
Le chemin de fer de la COMILOG
dans l'histoire du Congo Brazzaville
de 1945 à 1966.....201-233
- 8. KOUASSI AMOIN MARIE LAURE,**
MOUROUFIÉ KOUASSI VINCENT,
KAM OLEY
Les logiques socio-culturelles
d'enracinement des riverains de la zone
littorale d'Assinie face aux risques
côtiers d'érosion (Côte d'Ivoire).....235-269

LES ÉLUS LOCAUX FACE À LA PROBLÉMATIQUE DE L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU URBAIN À PORTO-NOVO

Marius K. VODOUNNON TOTIN

Université d'Abomey-Calavi

Tél : +229 95357030 Email : kmariuso@yahoo.fr

Résumé

Avec la décentralisation, l'assainissement urbain devient une compétence déléguée et relève d'un volet de la planification communale. A cet effet, les élus locaux ont la responsabilité d'œuvrer à garantir un environnement sain et durable aux communautés à la base au regard des enjeux socio-sanitaires et économiques liés à la problématique de l'assainissement dans les grandes villes. Mais l'appropriation des indicateurs de durabilité appliqués aux villes du Bénin dans le contexte de la décentralisation permet d'approcher une conclusion sur l'inopérationalité des stratégies d'assainissement urbain et une inefficacité du rôle des élus.

Le présent article, en se basant sur la *théorie des fondements scientifiques*, part de l'exemple de la ville de Porto-Novo pour reconstruire les facteurs institutionnels et politiques limitant l'optimisation de l'assainissement en milieu urbain. A l'aune des considérations analytiques, il ressort fondamentalement que les biais de planification, la limitation des

ressources et l'exercice d'une gouvernance locale greffée sur la recherche d'un sentiment d'appartenance et de filiation politique expliquent le déficit d'assainissement dans la ville de Porto-Novo.

Mots-clés : *Décentralisation – assainissement urbain – élus locaux – Porto-Novo.*

Introduction

L'assainissement est un enjeu majeur pour la préservation de la santé humaine et de l'environnement. C'est également un élément essentiel à la dignité humaine. Or, Il y a actuellement deux fois plus de personnes sans accès à l'assainissement dans le monde, soit 2,4 milliards soit deux (2) habitants sur cinq (5) de notre planète CANS, 1994. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (WHO-UN Habitat, 2010), environ 1,1 milliard de personnes n'ont pas accès à une eau potable et 2,4 milliards ne disposent pas de systèmes d'assainissement adéquat. Deux raisons principales président à la mise en oeuvre de services d'assainissement : éviter les maladies et protéger l'environnement des pollutions. À l'heure où 2,4 milliards de personnes dans le monde n'ont toujours pas accès à des toilettes et où une large majorité des eaux usées sont rejetées sans traitement dans la nature, les risques sanitaires (diarrhées, choléra, etc.) et environnementaux (pollution de la ressource ou encore destruction de la biodiversité) sont très importants (Gabert J. 2017, p. 22). Discuter de l'assainissement en contexte de décentralisation induit tout d'abord à saisir les politiques publiques locales et comprendre non seulement les mesures

de leur rationalisation, mais aussi et surtout le rôle des élus locaux dans la mise en œuvre des stratégies d'assainissement urbain. En effet, avec ses principaux enjeux qui sont de réduire au maximum les risques sanitaires et environnementaux, le déficit d'assainissement des villes a des conséquences économiques non négligeables et en moyenne, 1,5 % de PIB, à un pays (Hutton G. 2012, p 38).

La constitution du 11 décembre 1990 de la République du Bénin en son article 27 stipule que *toute personne a droit à un environnement sain*. L'assainissement est devenu quelque chose de relativement récent et le pays en est à faire ses premières expériences. Depuis la décentralisation décidée en 2003, cette tâche relève de la responsabilité des communes et non plus de l'État central. A cet effet, les efforts d'assainissement urbain s'observent dans les grandes villes et relèvent de la responsabilité des collectivités locales. Ailleurs, en milieu rural, l'accent porte plutôt sur l'usage des latrines et l'observation des règles d'hygiène élémentaire, à la maison et à l'école (Enquête de Bernard Capo-Chichi). Jusqu'en 2003, l'assainissement pouvait se résumer à quelques mesures de salubrité et d'hygiène. Aujourd'hui, il présente des contours plus précis et vise principalement à garantir la qualité de vie des citoyens et préserver leur santé, à protéger la qualité de la ressource en eau et celle des milieux aquatiques, à limiter les risques d'inondation, et à préserver l'intégrité des ouvrages d'assainissement et en faciliter l'exploitation.

En effet, l'assainissement est un moteur de développement humain. C'est également un facteur

de développement local, économiquement et socialement très rentable (Désille, 2012, p4). Ainsi, le déficit d'assainissement pèse directement sur la capacité de travail des habitants et sur le dynamisme de l'économie. Il est estimé que l'Afrique subsaharienne perd environ 5 % de son PIB à cause d'une insuffisance d'assainissement, soit quelque 28,4 milliards de dollars chaque année, un chiffre qui dépasse le montant total de l'aide et de l'allègement de la dette (OMS 2006 et 3ème rapport mondial des Nations unies sur la mise en valeur des ressources en eau). A ce titre, l'assainissement renvoie à un véritable investissement : selon le rapport mondial sur le développement humain (PNUD, 2006), un dollar investi dans l'assainissement en rapporte en moyenne huit grâce à une baisse des dépenses de santé et aux gains de productivité.

Vue l'importance de l'assainissement dans le développement durable, la loi N°87-015 du 21 septembre 1987, abrogé par la loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 a été votée permettant aux communes et aux arrondissements du Bénin l'exécution des lois et règlements, de l'enlèvement, le traitement des ordures et des déchets, ainsi que de l'épuration des eaux usées. De plus, les communes urbaines du Bénin doivent s'intéresser à l'assainissement, à la police des établissements dangereux, insalubres et incommodes. L'article 95 stipule que la commune veille à la préservation des conditions d'hygiène et de salubrité publiques notamment en matière : de prospection et de distribution de l'eau potable; de périmètre de sécurité sanitaire autour des sites de

captage, forage et puits ; d'assainissement privé des eaux usées; de lutte contre les vecteurs de maladies transmissibles; d'hygiène des aliments et des lieux et des établissements accueillant du public; des déchets industriels. La Commune élabore de ce fait, la réglementation concernant l'assainissement individuel (latrines, fosses septiques, puisards) et initie toutes mesures de nature à en favoriser la promotion. De cette loi, il apparaît le niveau de prise en charge des responsabilités de la Commune au regard des compétences qui lui sont dévolues en matière d'environnement et de salubrité.

Malgré l'importance de l'assainissement dans les politiques environnementales et son caractère en tant qu'indicateur de bonne gestion communale, force est de constater dans la ville de Porto-Novo, des problèmes de gestion des déchets urbains, en particulier des ordures ménagères, le balayage des rues, le curage des caniveaux, l'entretien des jardins publics et des berges lagunaires, le dégagement des trottoirs et du domaine public, la divagation des animaux dans certains endroit ; ce qui témoigne de l'inefficacité de la politique environnementale communale de la ville.

Le présent article met en perspective théorique la question de l'assainissement urbain dans un contexte de décentralisation au Bénin. Il s'agit ici de **reconstruire les contingences structurelles, politiques et surtout les faiblesses de planification qui limitent l'optimisation des villes durables dans le contexte de la décentralisation au Bénin.**

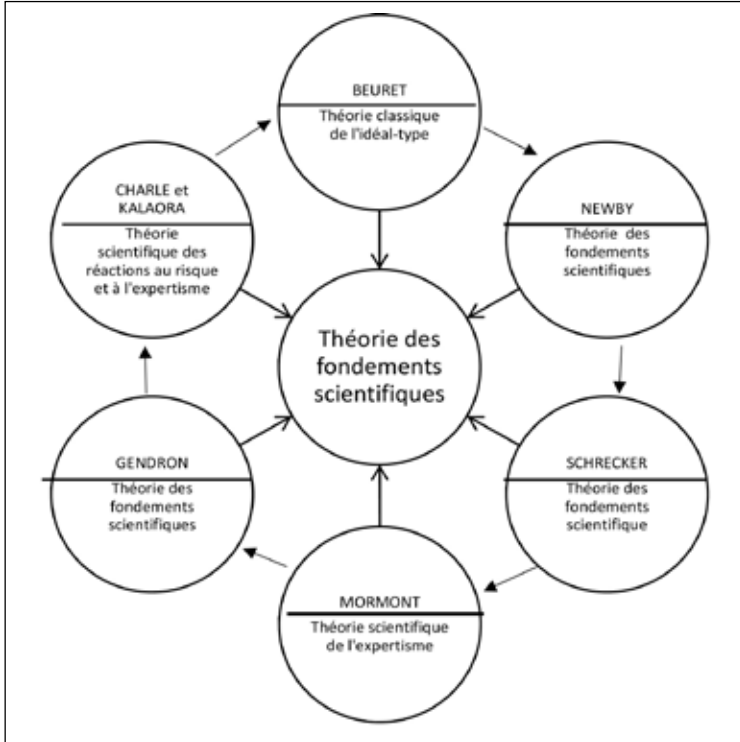
A cet effet, **l'hypothèse fondamentale** suppose que *le déficit de planification de l'action communale et la recherche d'un électorat à la base limitent la rationalisation de la politique de l'assainissement urbain à Porto-Novo.*

Méthodes et matériels

L'appropriation de la problématique exige une monographie rapide de la ville de Porto-Novo afin de saisir les défis et enjeux de l'assainissement urbain. Par ailleurs, étant une compétence déléguée aux collectivités locales, une lecture croisée du contenu du document de politique environnementale avec les pratiques des acteurs permettra de cerner les facteurs freins à une rationalisation d'un Porto-Novo assaini et durable.

A l'emprunt des paradigmes, la théorie des fondements scientifiques considère l'environnement comme un problème « scientifique ». A travers le modèle technoscientifique, GENDRON (1994 :121) révèle que le « fondement scientifique » des décisions politiques est fort discutable. Il montre que les décisions prises par les autorités politiques, visent souvent des intérêts personnels ou d'un groupe particulier au détriment des intérêts généraux qu'elles sont censés régler. En matière environnementale, l'intervention politique consiste souvent à limiter un risque à la demande d'un des acteurs sociaux (Schrecker 1984 :34). Cette supposition rime bien avec les décisions des élus locaux dont les actions publiques s'inscrivent très souvent dans des visées électoralistes.

Le schéma suivant donne un aperçu de l'alliage conceptuel fondant la théorie des fondements scientifiques.



Le fondement scientifique des décisions politiques est fort discutable. En plus de sanctifier une objectivité douteuse, il semble que l'on ait cherché à réduire des décisions politiques délicates à de simples considérations scientifico-technologiques, évitant ainsi de procéder à des jugements de valeur toujours contestables (Nemby, 1995).

Cette approche est encore à la base de nombreuses stratégies politiques en matière de gestion et de décision environnementales. Comme l'explique

Newby, la conception scientifique de la crise écologique correspond à une gestion sociale type de la problématique environnementale. Elle donne aux scientifiques, la charge de décrire le problème, et aux politiciens celle de choisir une solution compte tenu des conclusions scientifiques qui leur sont fournies (Newby 1995). C'est ainsi que plusieurs décisions politiques tentent d'acquérir une légitimité scientifique. Comme l'explique Kalaora (1993), il est constaté ici que les autorités municipales de la ville ne portent pas suffisamment d'attention à la viabilité environnementale des programmes urbains d'assainissement.

Résultats et discussions

1- L'assainissement en milieu urbain de Porto-Novo

Depuis la décentralisation décidée en 2003, l'assainissement relève de la responsabilité des communes et non plus de l'État central. Les efforts d'assainissement s'observent dans les grandes villes. Les communes constituent les acteurs principaux à qui incombent la responsabilité d'assurer le fonctionnement de l'ensemble du système de gestion des déchets depuis la phase de collecte jusqu'à la phase ultime de l'élimination puisque la loi n°976-029 du 15/01/1999 leur accorde des compétences à la fois en matière d'environnement, d'hygiène et de salubrité publique. La plus haute autorité pour prendre des décisions importantes touchant le fonctionnement du système de gestion des déchets est le Conseil Municipal sous la présidence du Maire. Sur le plan administratif, la Direction des Services Techniques

(DST) de Porto-Novo ainsi que le Service de la Promotion de la Citoyenneté et des Relations avec la Société Civile (SPCRSC) jouent également un rôle essentiel. Le rôle prépondérant de la gestion des déchets revient à la Direction des Services Techniques à travers le Service de la Propriété Urbaine qui se charge de la maîtrise de l'organisation du système de pré-collecte, le contrôle de l'enlèvement et de l'évacuation régulière des ordures ménagères sur les points de regroupement (rapport sur la collecte des ordures ménagères à Porto-Novo, 2008). Il est à noter un début de collaboration entre les autorités municipales et la coordination des structures de pré-collecte.

Ces dernières années des efforts significatifs ont été faits par la mairie de Porto-Novo en matière d'assainissement. On peut citer : L'acquisition de 8 bacs et de 3 remorques, L'acquisition d'un site de décharge de 52ha à Takon, La construction de 30km de collecteurs, La construction de 60.000 ml de caniveaux latéraux et de 25.000ml de collecteurs, La construction d'un bassin de retenues d'eau à Houimè château, Les dragages des dépressions de Zounvi et de Zounkpa sont encore en projet. Une éducation de la population en civisme et hygiène environnementale est nécessaire.

L'évacuation des eaux pluviales : Un plan directeur d'assainissement des villes de Cotonou et de Porto-Novo a été réalisé par le bureau d'Etudes SNC LAVALIN sur financement du fonds Africain de développement. De cette étude, il ressort la nécessité

de construire 61km de collecteurs primaires et secondaires pour assainir la ville de Porto-Novo. Cette infrastructure est évaluée pour un coût approximatif de 45.7 milliards de francs CFA. Il est recommandé en priorité la construction de 30km de collecteurs avec un accent particulier sur le « collecteur G » qui est celui du plus grand bassin de la ville. Aujourd'hui la ville dispose pour l'évacuation des eaux pluviales de 60.000 ml de caniveaux latéraux, 25.000 ml de collecteurs et un bassin de retenue d'eau à houinmè château.

Les principaux programmes qui accompagnent le développement de la ville de Porto-Novo sont les suivants :

Programme Spécial de Réhabilitation de la ville de Porto-Novo

- Projet de « viabilisation des quartiers commerçants de Porto-Novo »
- Projet d'appui à la réalisation des travaux urbains de voirie et d'assainissement
- Projet de Gestion Urbaine Décentralisée
- Projets issus des accords de coopération décentralisée
- Projets inscrits au Programme d'Investissement Public du Bénin en faveur de Porto-Novo.

Malgré les nombreux programmes existants dans la ville, il est constaté que l'environnement physique dans lequel vivent les habitants de Porto-Novo présente un faible potentiel attractif caractérisé par toutes les formes de pollution, l'insalubrité, l'oc-

cupation non structurée des voies et espaces publics, la divagation des animaux, la dégradation des voies et des habitats.

La pollution de l'air par les gaz d'échappement, les engins à âges avancés, les eaux puantes stagnantes et autres indicateurs d'insalubrités dont les rejets se font directement dans la nature caractérisent l'environnement physique de Porto-Novo. A cela s'ajoutent la pollution sonore par les nombreuses buvettes et points de vente des cassettes, les cérémonies, les lieux de cultes (Eglises et mosquées), les machines diverses, la pollution du sol et des eaux à cause des déversements du carburant et les sachets plastiques. La pollution visuelle quant à elle se matérialise par la présence des eaux souillées stagnantes et verdâtres, étincelles des soudures, et des dépôts sauvages. Les déchets commerciaux sont entassés ou éliminés aux abords des maisons.

L'insalubrité sous toutes ses formes trouve une place importante dans le cadre de vie de Porto-Novo et prend des proportions problématiques qui indexent l'actif des municipaux dans leur rôle d'organisateur territoriaux. Les localités les plus insalubres de Porto-Novo (zone rouge) sont identifiées dans les arrondissements 1 (vieux Porto-Novo) et 3 et dans les quartiers comme Zèbou, Djassin tokpa, Foun-Foun Tokpa et Maria Tokpa. A ces endroits, l'insalubrité a atteint son seuil de tolérance avec des dépôts sauvages et des déversements des eaux usées dans les rues ; ce qui constitue des menaces pour l'environnement et la santé des acteurs sociaux.

Aussi, la gestion des déchets solides urbains constitue un fardeau pour les autorités à tous les niveaux. Porto-Novo devient de cette part une ville à risque sanitaire si des mesures ne sont pas prises pour maîtriser la filière de gestion des ordures ménagères. Cela revient à réorganiser le réseau des ONG de collecte et les coopératives de désensablement qui officient dans un environnement institutionnel peu intégré et en marge de la stratégie de gestion des ordures élaborée par la municipalité.

Cet aperçu de la façade environnementale de Porto-Novo permet de conclure à une faiblesse des instruments techniques d'organisation et de gestion environnementale. L'assainissement urbain, au regard de ses implications socio-sanitaires, politiques et institutionnelles, requiert une dimension politique surtout dans l'actuel contexte de la décentralisation où la planification territoriale relève de l'autorité communale. L'aspect insalubre de la ville, le sentiment de relâchement des autorités locales, les faits et pratiques environnementaux et la passivité des acteurs locaux renforcent l'idée d'une planification urbaine mal corrélée avec pour déterminant, une falsification de la gouvernance basée sur la recherche d'un électorat. A l'encontre de la supposition, l'appropriation de la stratégie communale d'assainissement permettra de remettre en cause cette conception politique de gestion environnementale et d'assainissement.

II- Stratégies communales d'assainissement à Porto-Novo

A Porto-Novo, plusieurs acteurs interviennent dans la gestion des déchets et la salubrité dont la mairie, les ONG de pré-collecte et les entreprises. La mairie intervient par le biais de la Direction des Services Techniques (DST) qui est une direction de la mairie et son rôle consiste à assurer la collecte des déchets depuis les points de regroupement vers le Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Takon, il a également pour mission d'engager une entreprise pouvant assurer la collecte à travers un appel d'offre.

La DST s'assure aussi de la propreté de la ville. En effet, elle dispose d'un camion à benne de 16 m³ pour l'évacuation des déchets dans la ville. Mais, il a été remarqué un dysfonctionnement des bennes donc la mairie se sert de la benne de l'entreprise AEG qu'elle a loué pour la circonstance. Le camion assure l'enlèvement de déchets : chez quelques hauts responsables de la ville, le long des artères principales, au niveau des Terres Pleins Centraux (TPC), Et auprès de certains services déconcentrés de l'Etat (commissariat, Assemblée Nationale, établissements scolaires...). Cette opération se déroule trois fois dans une semaine. Or selon le CIPCRE et JCI, 2011, la ville de Porto-Novo est submergée par sa propre production en déchets solides ménagers (DSM) avec la complicité des organisations de la société civile et même des individus s'occupant de la pré-collecte. Elle est malheureusement confrontée aux problèmes d'insalubrité qui tendraient à devenir chroniques si de grands moyens, surtout plus efficaces n'est employé.

Le chef d'arrondissement a un rôle déterminant pour assurer un contrôle permanent des divers intervenants de la filière DSM sur son territoire. Il dirige le comité d'arrondissement en matière d'assainissement en organisant des réunions de concertation hebdomadaire avec les opérateurs (pré-collecteurs et collecteur/ transporteur). La gestion des points de regroupement est contrôlée hebdomadairement. Le comité d'arrondissement définit les critères de performance des pré-collecteurs et participe à la détermination des avertissements, blâmes et sanctions aux pré-collecteurs qui ne répondent pas aux critères de performances exigés d'eux. Le contrôle de la prestation de services du collecteur/ transporteur concourt à l'établissement des pénalités et sanctions prévues dans son contrat. Le chef quartier doit formuler des propositions pour une meilleure gestion des DSM au chef d'arrondissement. Le chef d'arrondissement doit responsabiliser le chef quartier pour contrôler et suivre les activités des opérateurs afin de rendre compte. Avec le transfert de compétence prônée par la décentralisation, on assiste à une attribution progressive du rôle des autorités municipales en charge de la gestion des déchets aux ONG. Par ailleurs, SHADYC-GRIL (2002, p33) démontre comment la propreté de l'espace public est bien le produit d'un ordre social qui doit être maintenu par les pouvoirs publics.

Dans la plupart des villes des pays en voie de développement comme le Bénin interviennent des partenaires au développement dont les rôles ren-

voient entre autres à la réalisation de certains projets de développement. Ainsi, aux côtés des élus municipaux, érigent d'autres acteurs accompagnateurs du processus dont la convergence des efforts permettrait de rentabiliser les stratégies locales d'assainissement. Paradoxalement, cette opportunité semble ne pas être saisie par les acteurs municipaux qui, du reste, témoignent peu des professionnels de la gestion des enjeux locaux. Le maire, acteur principal de la gestion locale officie dans une sphère politique contraignante où les exigences des administrés orientent ses choix et décisions ; ainsi, les actions en matière d'assainissement ne touchent qu'une petite partie de la population. GENDRON (1994, p.121-131) montre que les décisions prises par les autorités politiques, visent souvent des intérêts personnels ou d'un groupe particulier au détriment des intérêts généraux qu'elles sont censés régler. Les acteurs politiques de la municipalité ne s'organisent pas pour décider de la gestion environnementale de la ville ; mais plutôt pour satisfaire les besoins et aspirations des populations électorales. Ce qui corrobore l'idée selon laquelle l'incivisme environnemental des populations trouve leur fondement dans les alliages civilo politiques.

III-Gestion locale de l'environnement par les communautés à Porto-Novo

A Porto-Novo, plusieurs faits expliquent l'état d'insalubrité de la ville. La conception qui prévaut localement est que l'espace public urbain n'appartient à personne. Il est donc, selon la coutume, en

libre accès ; c'est-à-dire appropriable privativement par toute personne capable de s'en saisir pour en faire un usage privé et de faire respecter son droit. L'assainissement est un domaine dans lequel les conceptions culturelles locales ont une influence importante. Contrairement aux techniciens et professionnels de l'assainissement, la vision que les populations ont de l'hygiène et de l'assainissement est rarement, de manière spontanée, une vision sanitaire ou environnementale. Ainsi, au Niger, des études socio-anthropologiques menées dans les villes de Dogondoutchi et Tillabéry ont montré que « la propreté est très valorisée dans les discours, soit en termes de bienséance (une valeur centrale étant attachée à l'apparence, à l'ordre et à l'odeur des gens et des lieux), soit en termes de pureté (en particulier en référence à l'Islam et aux ablutions rituelles), soit en termes de santé (on retrouve là les thèmes développés par les services de santé et passés dans le langage courant) ».

La croyance populaire considère que l'on peut faire disparaître les eaux usées et les excréta en les diluant et en les dispersant dans l'eau courante. Quand il n'y en a pas, on essaye de les disperser en les jetant à la rue tout en espérant que les roues des véhicules et les semelles des actifs emporteront petit à petit les traces de la fange au loin. La saleté systématique de l'espace public urbain et l'indifférence des riverains face à la proximité de l'ordure et de la fange témoignent d'un repli du citadin sur «sa» cour d'habitation qui, elle, est soigneusement tenue propre (IRD-D08).

L'enquête menée dans le cadre de la recherche Shadyc- A04 a mis en évidence le fait que les acteurs étaient très attentifs à ne montrer de leurs propres ordures que ce qui est « montrable ». La logique sociale (la réputation d'honneur) ou morale (la honte) prime sur la logique d'hygiène (la crainte de la pollution ou de la contamination). Paradoxalement, il est commun d'observer le déversement des eaux usées dans la rue devant les parcelles et le remblai des creux dans les cours ou les rues par des déchets, des caniveaux à ciel ouvert où l'on jette tout, etc. Les seuls endroits propres de façon régulière sont généralement les mosquées où règne une autodiscipline à base religieuse et, dans une moindre mesure, les écoles où s'impose une discipline collective institutionnalisée. L'indifférence des populations à la pollution de l'espace limitrophe des habitations a pu être interprétée comme un affaiblissement du lien social et, plus généralement, de la dégradation du rapport entre les hommes et leur cité. Cette dynamique est au fondement d'un « incivisme » urbain qui se manifeste, entre autres, par cette incivilité majeure qu'est la souillure volontaire de l'espace public urbain.

A Porto-Novo, un code de salubrité permettait de sanctionner les infractions pour décourager les pollueurs. Peu de communes en disposent et plus rares encore sont celles qui ont les moyens de le faire appliquer. La ville comme d'autres a créé ou laissé s'installer des polices de l'environnement (Zangbéto, Police environnementale). Mais ces actions ne

sont pas vraiment soutenues par l'administration municipale car l'assainissement est également un sujet « sale », moins « noble » que d'autres thèmes (comme l'eau potable) ; ce qui le rend moins attractif et souvent moins prioritaire, notamment en termes de visibilité électorale et politique. Cet aspect de la question explique le faible intérêt de la majorité des élus pour cette préoccupation. De plus, les élus locaux ont peur d'appliquer des sanctions répressives car ceci pourrait jouer sur leur électorat. Du coup, certains acteurs s'obstinent dans leurs pratiques habituelles et en profitent. Malgré le passage des agents de collecte d'ordures, elles ne ménagent aucun effort pour salir leur entourage. Il s'agit ici de la mise en perspective de la dimension psychosociale relative aux représentations collectives de l'usage de l'environnement physique, et fréquemment négligées par les opérateurs communaux du fait du cloisonnement professionnel des interventions. Or la question de l'assainissement dépend largement des conceptions socioculturelles et des conditions de fourniture du service. Les expériences indiennes en matière d'assainissement montrent que *des relations sociales inscrites dans une hiérarchie rigide peuvent coexister avec des évolutions rapides portées par l'entrepreneuriat ou structurées par la régulation et la mobilisation d'instruments économiques*. Il suit donc que la mise en œuvre des interventions locales interpelle une responsabilité entrepreneuriale et une orientation politique interactionnelle.

Discussions

Selon la CIPCRE et JCI, 2011. La ville de Porto-Novo est submergée par sa propre production en déchets solides ménagers (DSM) avec la complicité des organisations de la société civile et mêmes des individus s'occupant de la pré-collecte. Elle est malheureusement confrontée aux problèmes d'insalubrité qui tendraient à devenir chroniques si de grands moyens, surtout plus efficaces n'est employé. Ceci confirme que la ville est vraiment confrontée aux problèmes d'assainissement.

Pour (Schrecker 1984), en matière environnementale, l'intervention politique consiste souvent à limiter un risque à la demande d'un des acteurs sociaux. C'est à lui qu'incombe le fardeau de prouver qu'un tel risque existe, selon un degré de preuve plus ou moins élevé. En d'autres termes, on présume, jusqu'à preuve du contraire, que les activités ordinaires n'entraînent pas de risques environnementaux. Ainsi la problématique de l'assainissement est contrôlée par les élus locaux, et ceux-ci prennent des décisions en ce qui concerne la gestion de l'environnement. Comme le dira (GENDRON, 1994, p.121-131) les décisions prises par les autorités politiques, visent souvent des intérêts personnels ou d'un groupe particulier au détriment des intérêts généraux qu'elles sont censés régler. A Porto-Novo l'assainissement reste un problème majeur car l'entretien de la ville ne se fait chez quelques hauts responsables de la ville et auprès de certains services déconcentrés de l'Etat (commissariat, Assemblée Nationale, établissements scolaires...).

Par ailleurs, la salubrité en tant qu'enjeu social est à la fois théâtre des jeux sociaux, et objet des relations entre contrôle social et contrôle territorial. Comme l'explique Newby, la conception scientifique de la crise écologique correspond à une gestion sociale type de la problématique environnementale : elle donne aux scientifiques la charge de décrire le problème, et aux politiciens celle de choisir une solution compte tenu des conclusions scientifiques qui leur sont fournies. C'est ainsi que plusieurs décisions politiques tentent d'acquérir une légitimité scientifique. On constate qu'à Porto-Novo, que les décisions politiques publiques ne s'intéressent pas à l'assainissement de la ville car ces politiques sont moins attractifs et souvent moins prioritaire, notamment en termes de visibilité électorale et politique, ce qui explique le faible intérêt de la majorité des élus pour ce sujet. Il ajoute que La crise environnementale est pourtant issue d'une dynamique entre l'être humain et le milieu. Elle est même contenue en germe dans les institutions sociales et la représentation du milieu que celles-ci véhiculent. Et la difficulté de renverser la tendance actuelle illustre combien la crise environnementale n'est pas qu'une question de biologie et de technologie, mais bien de dynamiques et de structures sociales. Ceci confirme la recherche de Shadyc- A04 qui a mis en évidence le fait que les gens étaient très attentifs à ne montrer de leurs propres ordures que ce qui est « montrable ». La logique sociale (la réputation d'honneur) ou morale (la honte) prime sur la logique d'hygiène (la crainte de la pollution ou de la contamination). Les

populations sont indifférents face à l'assainissement de la ville. Pire ils sont eux-mêmes acteurs de l'état de la ville avec les actes d'incivismes et ne ménagent aucun effort pour salir leur environnement.

De plus, le système actuel de gestion des déchets se révèle assez cohérent même si l'effectivité est appréciable relativement. Tous les maillons de la chaîne de gestion des déchets ont été intégrés au système. L'approche participative indique non seulement une implication des populations, principaux bénéficiaires des activités d'assainissement, mais également la clarification des rôles et l'implication des différents acteurs du secteur public et ceux du secteur privé. Par ailleurs, (SHADYC-GRIL, 2002 p 33) suppose que la propreté de l'espace public est bien le produit d'un ordre social qui doit être maintenu par les pouvoirs publics ; ce qui montre la fonction que joue chacun des acteurs intervenant dans l'assainissement. A cet effet, Kalaora (1993) justifie comment les autorités locales de la ville ne portent pas suffisamment d'attention à la viabilité environnementale des programmes d'assainissement ; cette théorisation de la question est toujours d'actualité au regard des pratiques en cours actuellement dans les grandes villes malgré le transfert de cette compétence aux collectivités locales. Les rôles des élus locaux semblent donc primordiaux à ce niveau ; ce qui relève non seulement du capital humain, mais aussi de l'appropriation d'un leadership qui concilie idéologie du développement local, mobilisation et adhésion communautaire, mobilisation de ressources au service d'une ville propre et durable. A Porto-Novo, il n'existe pas une réelle

politique de contrôle et de gestion environnementale et les acteurs sociaux à la base semblent ignorantes des règles en matière d'assainissement ; ou même s'ils les connaissent, une sorte de complaisance passive gouverne les modes endogènes de cette gestion environnementale. Tout porte à croire à un déficit de sensibilisation sur les enjeux sociaux sanitaires de l'assainissement.

L'appropriation des élus locaux de leur rôle et l'exposé régulier du cadre opératoire de la décentralisation permettront de relever les défis locaux de développement communautaire durable. La question du capital humain retrouve toute une place dans la problématique des faits de décentralisation.

Conclusion

La décentralisation a rapproché l'administration de l'administré certes, mais avec des distorsions par endroits dans la mise en œuvre des politiques publiques locales. L'assainissement urbain, en tant que compétence déléguée aux municipalités et volet important de l'aménagement du territoire, devrait en effet être un pilier essentiel de la légitimation du statut de l'élu local en même temps qu'un indicateur de bonne coordination locale. L'appropriation de la problématique sous l'angle combinée des politiques publiques et de la théorie des fondements scientifiques révèle, par-delà ses enjeux, comment l'assainissement est et demeure le parent pauvre des initiatives publiques ; contrariant ainsi le rôle et les fonctions essentielles des élus municipaux. L'objectivation des politiques locales d'assainis-

sement urbain doit donc être circonscrite dans un cadre d'exercice cohérent qui intègre planification stratégique locale, interaction multi-actionnelle et prise en compte de la dimension socioculturelle dans les stratégies territoriales. La réussite du processus de la décentralisation dépend parfois pour une large part, des modes de régularisation de l'action locale et de l'exercice rationnelle du pouvoir dévolu.

BIBLIOGRAPHIE

- BEURET J.** 2003, « La gestion concertée de l'espace rural : médiation locale et politique d'appui », in BILLE R. et MERMET L. *Concertation, Décision et Environnement : Regards croisés*
- Centre de Recherche pour le Développement Industriel (1983): *Les problèmes d'assainissement dans les pays en voie de développement* .MEHU, 166p.
- Corinne Gendron** « la gestion sociale de l'environnement », in Dumas, et al. (dir.), *les sciences sociales de l'environnement*, PUM, Montréal, p.121-131
- Désille Désis** (2012) : *Intervenir pour l'assainissement dans les pays en développement ;Les questions essentielles pour des services durables*, programme Solidarité-Eau, Paris, France,54p.
- Dessau Soprin** (2001) : *Gestion des déchets solides de Cotonou au Bénin .Evaluation des impacts et mesures d'atténuation d'un LES au site de Ouessè*, 5p.
- Gabert Julien** (2017), *Mémento de l'assainissement – Mettre en œuvre un service d'assainissement complet, durable et adapté*, Gret et Quaie, Paris, 884 p.
- Hutton Guy**, (2012), *Global, costs and benefits of drinking water supply and sanitation interventions to reach the MDG target and universal coverage*, Switzerland, World Health Organization, 67 p.
- IRD-D08.** *Gestion des déchets et aide à la décision municipale : Municipalité de Mopti et Circonscription Urbaine de Porto Novo (Mali, Bénin).*

- Kalaora, B.** (1993), « Le sociologue et l'environnement. La longue marche vers la science pragmatique : arpenteur du social ou conseiller du prince ? », *Natures, sciences, sociétés*, vol. 1, n° 4, p. 310.
- Mormont M.**, 1993, avec la collaboration de Mougenot C., « Sciences sociales et environnement. Approche et conceptualisations », *rapport au service de la recherche du Ministère de l'Environnement*, Fondation Universitaire Luxembourgeoise, Belgique
- Newby Percy Howard.** (1995), *Global Environmental Change and the Social Sciences: Retrospect and Prospect.*
- Plan de Développement Municipal de Porto-Novo (2005-2009)
- Schrecker, T. F.** (1984), *L'élaboration des politiques en matière d'environnement*, Ottawa, Série protection de la vie, document d'étude, Commission de réforme du droit du Canada.
- Shadyc-A04.** *Une anthropologie politique de la fange : conceptions culturelles, pratiques sociales et enjeux institutionnels de la propreté urbaine* (Burkina Faso)

Achevé d'imprimer en Côte d'Ivoire
Pour le compte des Éditions G.Créa
Dépôt légal : Archives nationale de Côte d'Ivoire
Troisième Trimestre 2018